



التجاري بنك
Attijari bank

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mai 2017



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

SOMMAIRE

	<u>PAGE</u>
I. RAPPORT GENERAL	2
II. RAPPORT SPECIAL	6
III. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016	16

I. RAPPORT GENERAL

**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, messieurs les Actionnaires D'ATTIJARI BANK

En date du 20 Avril 2017, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 14 Février 2017. Lesdits états financiers font apparaître un total bilan de 6 874 283 KDT et un bénéfice net de 110 228 KDT.

La Banque Centrale de Tunisie a invité la banque, par lettre en date du 09 mai 2017, à sursoir à la comptabilisation d'une reprise des provisions sur l'une de ses relations. Attijari Bank a décidé de modifier ses états financiers pour répondre à la demande de la BCT. Ces états financiers modifiés présentent un total bilan de 6 868 803 KDT et un bénéfice net de 107 077 KDT. Cette modification n'aura pas d'impact sur notre opinion d'audit.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif

à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

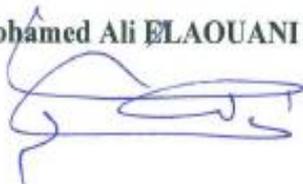
Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

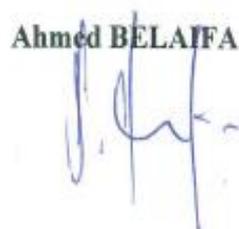
ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



II. RAPPORT SPECIAL



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK,*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

• **Attijari SICAR**

Une convention de gestion de Fonds à Capital Risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari

SICAR un Fonds à Capital Risque d'un montant global de 30.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2017.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 11 Janvier 2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 8 860 dossiers dont le nominal est de 868 KDT pour un prix de cession de 9 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2016.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2017.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 3 juin 2016 entre Attijari Bank et Attijari Finances dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour les opérations des émissions des emprunts obligataires subordonné.

L'émission effectuée en 2016 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque paiera les commissions suivantes :

- a. Commission forfaitaire*

Une commission forfaitaire de 50 KDT HTVA pour l'élaboration et l'actualisation du document de référence requis par le Conseil du Marché Financier-CMF, exigible comme suit :

- 30 KDT HTVA, à la signature du contrat,
- 20 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence.

A ce titre la banque a constaté courant 2016 une charge de 59 KDT.

b. Commission de succès

Commission des succès dans le cadre d'une émission obligataire privée

Une commission de succès forfaitaire pour un montant de 40 KDT HTVA est exigible à la date de clôture de la période de souscription de l'émission obligataire privée 2016.

Le montant payé par la banque à ce titre s'élève à 47 KDT.

Commission de succès dans le cadre d'une émission obligataire faisant appel public à l'épargne

Une commission de succès de 0.5% HT, applicable sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2016 faisant appel public à l'épargne et exigible à la date de clôture de chacune des périodes de souscriptions. Compte tenu du fait que la phase de placement de l'une des Emissions Obligataires 2016 faisant appel public à l'épargne est réalisée en collaboration avec Attijari Inetrmédiation, la Banque Conseil rétrocédera à cette dernière, une partie de la commission de succès. Le pourcentage de rétrocession est à définir d'un commun accord entre les deux parties.

Aucune opération n'a été réalisée dans ce cadre.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieurs et moyennant des modifications durant l'exercice 2016

Nous vous informons que la convention suivante antérieurement conclue a été modifiée durant l'exercice 2016 comme suit :

• **AttijariWafa Bank**

L'accord de la contre garantie conclue avec le groupe AttijariWafa Bank en couverture des dépassements des ratios de division des risques des relations ETAP, Tunisie TELECOM et OOREDOO Tunisie a été modifié courant 2016 comme suit :

- Non renouvellement de la contre garantie relative aux relations ETAP et Tunisie TELECOM, qui est échue depuis le 15/06/2016,
- Extension de la période de couverture et révision à la baisse du montant maximale de couverture de la relation OOREDOO Tunisie. Les différentes révisions peuvent être résumées dans le tableau ci-après:

Date de modification	Montant maximale garanti	Echéance de couverture
08/08/2016	50.000 KDT	30/09/2016
11/10/2016	15.000 KDT	31/12/2016

Au titre de cette garantie, la banque paiera à AttijariWafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Au cours de l'exercice 2016, la banque a supporté une commission au profit d'AttijariWafa Bank de 44 KDT.

C. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

• **Attijari Assurance**

Attijari Bank a constaté en 2016 des produits pour 19 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2016 à 1 995 KDT. Le montant des commissions constaté en produits est de l'ordre de 2 017 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 574 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

• **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du Conseil du Marché Financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2016 sont de 8 KDT.

• **Wafa Salaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa Salaf (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi

des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa Salaf au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2016.

- **AttijariWafa Bank**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et AttijariWafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

- **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2016 de 771 KDT. Le montant figurant au niveau du passif de la banque est de 1 856 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec AttijariWafa Bank.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2016, des services d'assistance liés

à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2016 des produits à hauteur de 147 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2016.

- **Attijari SICAR**

- Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2016 à 62 KDT.

- Une deuxième convention entre Attijari Bank et Attijari Sicar a été signée le 07 septembre 2015 en vertu de laquelle, Attijari Bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses qui remplissent les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante,
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait,
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière,
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesures de redressement.
- Ainsi que toute autre créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank percevra une commission sur tout montant recouvré en principal et intérêts.

Les conditions tarifaires de cette convention se présentent comme suit :

Type de recouvrement /frais	Tarif
Commission sur nominal : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en nominal
Commission sur plus-values : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en plus-values
Frais fixes d'ouverture de dossiers	50 DT HTVA par dossiers

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2016.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2016 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 182 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 127 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2016.

- **AttijariWafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et AttijariWafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 784 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 2 369 KDT.

- **Attijari Finance**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finance Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank à des titres participatifs émis par Attijari Finance Tunisie pour répondre aux exigences des fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront

calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.

- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2016 sont de 35 KDT.

- **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Finance, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

(Montant en KDT)

Parties liées	Montant facturé
Attijari Intermédiation	167
GIS	128
Attijari Leasing	110
GTI	90
Attijari Immobilière	61
Attijari Recouvrement	20
Attijari Finances	10
Attijari Gestion	6
Attijari Sicar	6
Attijari Assurance	2
TOTAL	600

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2016 s'élève à 132 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	69
Attijari Recouvrement	61
Attijari Leasing	2
TOTAL	132

D. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

D.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BANQUE DE DETAIL, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

D.2- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (charges sociales y compris congés payés), se présentent comme suit (en dinars)

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	369 184	442	1 180 193	153 167	1 205 368	64 020	102 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	4 714	21 372	0	0
Total	369 184	442	1 180 193	153 167	1 210 082	85 392	102 000	0

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 Mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

ETATS FINANCIERS

AU 31/12/2016

Attijari bank

P L A N :

BILAN

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DE RESULTAT

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

*** Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

*** Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

*** Notes explicatives**

- Notes sur le bilan

. Notes sur les postes d'actif

. Notes sur les postes de passif

- Notes sur l'état des engagements hors bilan

- Notes sur l'état de résultat

- Notes sur l'état des flux de trésorerie

- Note sur les transactions avec les parties liées

BILAN
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	361 923	464 046
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	715 656	625 673
AC3- Créances sur la clientèle	3	4 477 374	3 836 075
AC4- Portefeuille titres commercial	4	373 150	322 779
AC5- Portefeuille d'investissement	5	553 131	453 837
AC6- Valeurs immobilisées	6	139 219	138 371
AC7- Autres actifs	7	248 350	205 253
TOTAL ACTIF		6 868 803	6 046 034
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	8	527 324	400 147
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	57 560	59 255
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 460 301	4 870 850
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	148 912	102 584
PA5- Autres passifs	12	187 010	173 085
TOTAL PASSIF		6 381 107	5 605 921
CAPITAUX PROPRES	13		
CP1- Capital		198 741	198 741
CP2- Réserves		139 665	135 981
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		38 567	10 583
CP6- Résultat net		107 077	91 162
TOTAL CAPITAUX PROPRES		487 696	440 113
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 868 803	6 046 034

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Passifs éventuels	14		
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		293 071	277 830
HB2- Crédits documentaires		201 057	230 152
HB3- Actifs donnés en garantie (*)		527 000	400 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 021 128	907 982
Engagements donnés	15		
HB4- Engagements de financement donnés		169 256	152 900
HB5- Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		169 294	152 938
Engagements reçus	16		
HB7- Garanties reçues		2 000 599	1 697 430
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 000 599	1 697 430

(*) Chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

ETAT DE RESULTAT
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2016	2015
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés (*)	17	305 835	281 803
PR2- Commissions (en produits) (*)	18	96 472	79 253
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières (*)	19	55 959	40 346
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	31 030	26 759
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		489 296	428 161
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées (*)	21	(168 112)	(149 648)
CH2- Commissions encourues (*)		(4 306)	(3 745)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(172 418)	(153 393)
PRODUIT NET BANCAIRE		316 878	274 768
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(19)	14 880
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	23	327	150
PR7- Autres produits d'exploitation		6 197	5 769
CH6- Frais de personnel	24	(107 414)	(98 612)
CH7- Charges générales d'exploitation	25	(36 132)	(33 684)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 019)	(16 054)
RESULTAT D'EXPLOITATION		164 818	147 217
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	26	2 736	(10 477)
CH11- Impôt sur les bénéfices		(47 952)	(45 578)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		119 602	91 162
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(12 525)	(0)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		107 077	91 162
Résultat net après modifications comptables		107 077	91 162
Résultat par action de base (en DT)	28	2,69	2,29

(*) Chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2016	2015
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		428 299	376 013
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(167 231)	(147 298)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(12 072)	(7 233)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(631 853)	(240 172)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		586 061	367 626
Titres de placement		(35 437)	(71 656)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(131 027)	(133 858)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 018)	(40 576)
Impôt sur les bénéfices		(47 952)	(45 578)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		(51 230)	57 268
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 362	26 940
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(96 408)	4 985
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(15 867)	(6 564)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(83 913)	25 361
Activités de financement			
Emission d'emprunts		60 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(13 753)	(7 143)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 719)	(1 701)
Dividendes et autres distributions		(59 622)	(59 622)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(15 094)	(8 466)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(150 237)	74 163
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		526 243	452 080
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	29	376 006	526 243

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2016

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2016 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).

- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2016 avec celui de 2015. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2016 à ce titre s'élèvent à 7 097 KDT amenant le total des provisions collectives à 22 171 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 59 644 KDT au 31/12/2015, une dotation additionnelle de 2 584 KDT et une reprise additionnelle de 6 386 KDT au titre de l'exercice 2016.

3/ Classification et évaluation des titres

3-1/ Règles de classification des titres :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction :**
Il s'agit des titres à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.
- **Titres de placement**
Il s'agit des titres qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissement** : Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- **Titres de participation** : Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue période une rentabilité satisfaisante.
- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées** : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

3-2/ Règles d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3-3/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2016, les engagements post-emploi ont été évalués à 10 882 KDT. La dotation de l'exercice 2016 est de l'ordre de 2 943 dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1ère application de la norme IAS 19.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont rajoutées au résultat.

13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2016.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2016.

14/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2016, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2015 que celles relatives à l'année 2016.

15/ Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2015 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

- Les actifs donnés en garantie n'ont pas été présentés en 2015 au niveau des états financiers parmi les passifs éventuels :

	31/12/2015 Publié	31/12/2015 Retraité
Passifs éventuels		
Actifs donnés en garantie	0	400 000

- Les pertes et les gains de change sur opérations monétiques sont reclassés des postes Commissions en produits et Commissions encourues vers le poste Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières tel que décrit ci-dessous.
- La charge relative au report couru sur les opérations de Swap de change est reclassée du poste Intérêts et revenus assimilés vers le poste Intérêts encourus et charges assimilées tel que décrit ci-dessous :

	2015 Publié	Reclassement	2015 Retraité
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	273 295	8 508	281 803
PR2- Commissions (en produits)	79 278	(25)	79 253
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	41 244	(898)	40 346
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	26 759	0	26 759
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	420 576	7 585	428 161
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	(141 140)	(8 508)	(149 648)
CH2- Commissions encourues	(4 668)	923	(3 745)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(145 808)	(7 585)	(153 393)
PRODUIT NET BANCAIRE	274 768	0	274 768

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 361 923 KDT contre 464 046 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 102 123 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Caisse Dinars	52 327	52 217
Caisse Devises	4 833	4 912
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	4 802	3 563
Banque Centrale comptes ordinaires	272 273	328 267
Placements auprès de la banque centrale	27 469	75 154
Créances rattachées	6	3
Centres de chèques postaux et TGT	287	4
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	361 923	464 046

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 715 656 KDT au 31 décembre 2016 contre 625 673 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 89 983 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les banques non résidentes	513 128	504 360
Créances sur les établissements financiers	116 199	104 127
Créances sur les banques résidentes	85 425	17 000
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	904	186
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	715 656	625 673

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Créances sur les banques non résidentes	294 629	0	218 499	513 128
Créances sur les établissements financiers	90 700	0	25 499	116 199
Créances sur les banques résidentes	0	0	85 425	85 425
Créances rattachées	470	0	434	904
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	385 799	0	329 857	715 656

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Il n'existe pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ou pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice 2016.

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde de 4 477 374 KDT contre 3 836 075 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 641 299 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 79 449 KDT au 31 décembre 2016 contre 79 795 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 346 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	184 227	193 921
Créances rattachées	7 727	8 488
Total comptes débiteurs	191 954	202 409
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	4 173 324	3 546 015
- Crédits court terme	1 130 800	952 977
dont Financements en devises	356 509	305 825
dont Crédits court terme en dinars	774 291	647 152
- Crédits moyen et long terme	3 042 524	2 593 038
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	33 128	32 174
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	95 520	91 061
Impayés	38 456	31 744
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	255 650	253 543
Provisions pour créances douteuses (*)	(262 109)	(257 119)
Agios réservés (**)	(79 449)	(79 795)
Créances rattachées	24 678	9 827
Total autres concours à la clientèle	4 279 198	3 627 450
Crédits sur ressources spéciales	6 222	6 216
Total créances sur la clientèle	4 477 374	3 836 075

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2015	257 119
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	13 033
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(11 135)
Dotation aux provisions collectives	7 097
Dotation aux provisions additionnelles	2 584
Reprise de provisions additionnelles	(6 386)
Reprise de provisions sur cession de créances	(203)
Provisions sur les créances au 31/12/2016	262 109

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Total comptes débiteurs	224	0	191 730	191 954
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	18 484	3 100	4 599 172	4 620 756
Provisions pour créances douteuses	(1 210)	0	(260 899)	(262 109)
Agios réservés	(4 328)	0	(75 121)	(79 449)
Total autres concours à la clientèle	12 946	3 100	4 263 152	4 279 198
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	6 222	6 222
Total créances sur la clientèle	13 170	3 100	4 461 104	4 477 374

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BCT s'élève au 31/12/2016 à 248 125 KDT.

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2016 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 375 561 KDT.

(**) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2015	79 795
Réservation d'agios	10 379
Reprises d'agios réservés suite à la cession de créances à Attijari Recouvrement	(665)
Autres reprises d'agios réservés	(10 060)
Total des agios réservés au 31/12/2016	79 449

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 6 222 KDT au 31/12/2016 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Crédits sur ressources extérieures	4 844	4 997
Crédits sur ressources budgétaires	1 432	1 283
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(54)	(64)
Total des crédits sur ressources spéciales	6 222	6 216

Le risque de contrepartie supporté par la banque est de l'ordre de 100% pour les crédits sur ressources extérieures (4 844 KDT), 25% sur les crédits FOSDA (7 KDT), 10% sur les crédits FONAPRAM (1 386 KDT) et 25 % sur les crédits FOPRODI (39 KDT).

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 373 150 KDT au 31 décembre 2016 contre 322 779 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 50 371 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Titres de transaction		
- Actions cotées	3 465	3 228
- SICAV	502	986
Titres de placement		
- Bons de trésor	345 739	288 823
- Autres titres de placement	12 249	8 696
- Créances rattachées	12 728	21 976
- Provisions sur placements	(1 533)	(930)
Total portefeuille titres commercial	373 150	322 779

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres parties liées (*)	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	502	-	3 465	3 967
Actions cotées	-	-	-	-	3 465	3 465
SICAV	-	-	502	-	-	502
Titres de placement	356 952	281	2 250	9 700	-	369 183
Bons de trésor	345 739	-	-	-	-	345 739
OPCVM	-	-	2 268	9 700	-	11 968
Actions cotées	-	281	-	-	-	281
Créances rattachées	12 728	-	-	-	-	12 728
Provisions	(1 515)	-	(18)	-	-	(1 533)
Total	356 952	281	2 752	9 700	3 465	373 150

(*) Il s'agit des titres de placement Attijari FCP Dynamique.

Le montant des transferts portant sur le portefeuille titres commercial s'élève à 4 978 KDT. Il s'agit d'un transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2016, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 2 141 KDT qui se compose de 174 KDT sur les FCP, de 12 KDT sur les actions cotées et de 1 955 KDT sur BTA Placement.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	SICAV	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2015	888	42	930
Dotation / Reprise nette de l'exercice 2016	737	(24)	713
Reclassement provisions du portefeuille placement vers le portefeuille investissement	(110)	-	(110)
Provisions pour dépréciation au 31/12/2016	1 515	18	1 533

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 553 131 KDT au 31 décembre 2016 contre 453 837 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 99 294 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Titres d'investissement		
BTA Investissement	450 740	356 912
Obligations	29 185	26 340
Créances rattachées	17 732	14 492
Provisions sur BTA Investissement	(98)	0
Total titres d'investissement	497 559	397 744
Titres de participations		
Titres de participations libérés	60 112	60 000
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 045)	(7 267)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 989)	(2 995)
Titres de portage	0	600
Créances rattachées	180	441
Total titres de participations	55 572	56 093
Total portefeuille d'investissement	553 131	453 837

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2016 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Acquisitions/ Autres entrées 2016	Cessions / Remboursements 2016	Valeurs brutes au 31/12/2016
BTA Investissement	356 912	93 828	-	450 740
BTA Cotés	356 912	93 828	-	450 740
Obligations	26 340	4 740	(1 895)	29 185
Cotées	26 340	4 740	(1 895)	29 185
Titres de participation	60 000	401	(289)	60 112
Cotés	16 822	-	(289)	16 533
Non cotés	43 178	401	-	43 579
SICAR	5 314	-	-	5 314
Non cotés	5 314	-	-	5 314
Titres de portage	600	-	(600)	0
Non cotés	600	-	(600)	0
Total	449 166	98 969	(2 784)	545 351

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2016 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2016	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2016	Résultat 2016 en KDT
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,02%	42 046	5 169
Attijari Assurance	78, Rue de Palestine 1002 Tunis Belvédère	55,00%	10 404	1 524
Attijari Intermédiation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	4 686	(1 185)
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,91%	1 685	518
Attijari Sicar	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	71,73%	27 487	352
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,88%	790	(55)
Attijari Immobilière	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(5 627)	(1 089)
Générale tunisienne d'informatique	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, <i>Montplaisir</i> - 1073 Tunis	66,25%	1 107	216
Attijari Placement SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	94,39%	617	6
Attijari Valeurs SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	46,89%	846	13
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,03%	105 533	4 359
Attijari Finance	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	775	17
Générale Immobilière du Sud	Immeuble « Tamayouz » Bureau E2, 1082 Centre Urbain Nord - Tunis, 1082 Tunis	29,90%	7 439	1 289

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 139 219 KDT au 31 décembre 2016 contre 138 371 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 848 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2015 Ajustée (*)	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2016	Amort. et Prov au 31/12/2015 Ajusté (*)	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2016
Immobilisation incorporelle	46 938	918		47 856	(39 543)	(4 411)		(43 954)	3 902
Logiciels de Base	46 938	918		47 856	(39 543)	(4 411)		(43 954)	3 902
Immobilisation corporelle	211 903	15 538	(782)	226 659	(81 476)	(10 608)	742	(91 342)	135 317
Constructions	100 674	2 163	(44)	102 793	(25 947)	(3 786)	44	(29 689)	73 104
Terrains	5 585		(25)	5 560					5 560
Matériel Roulant	1 676	312	(546)	1 442	(1 063)	(218)	540	(741)	701
Matériel & Mobilier	8 876	682		9 558	(4 108)	(753)		(4 861)	4 697
Matériel Informatique	25 519	2 415	(167)	27 767	(18 048)	(2 284)	158	(20 174)	7 593
Agencement Aménagement Installation	49 373	1 618		50 991	(32 042)	(3 541)		(35 583)	15 408
Immobilisations hors exploitation	18 767	0		18 767	(268)	(26)		(294)	18 473
Immobilisation en cours	1 433	8 348		9 781					9 781
Total valeurs immobilisées	258 841	16 456	(782)	274 515	(121 019)	(15 019)	742	(135 296)	139 219

(*) Valeurs ajustées suite aux travaux d'inventaire.

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 248 350 KDT au 31 décembre 2016 contre 205 253 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 43 079 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Crédits directs et avances au personnel	203 142	169 355
Débit à régulariser et divers	25 496	26 014
Prêts sur fonds social	8 467	7 653
Créances prises en charge par l'Etat	5 339	6 662
Débiteurs divers	3 886	2 052
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 257	3 091
Dépôts et cautionnements	2 221	1 958
Provisions sur autres actifs	(3 458)	(11 532)
Total autres actifs	248 350	205 253

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

Provisions sur autres actifs au 31/12/2015	11 532
Dotation de l'exercice 2016	395
Reprise de l'exercice 2016	8 470
Provisions sur autres actifs au 31/12/2016	3 458

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 527 324 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 400 147 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 127 178 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 57 560 KDT contre 59 255 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 1 695 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Banques résidentes	50 051	41 007
Banques non résidentes	5 142	11 635
Etablissements financiers	2 345	6 592
Dettes rattachées	22	21
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	57 560	59 255

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	50 051	50 051
Banques non résidentes	0	0	5 142	5 142
Etablissements financiers	2 137	0	208	2 345
Dettes rattachées	0		22	22
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 137	0	55 423	57 560

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde de 5 460 301 KDT contre 4 870 850 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant une augmentation de 589 451 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	2 343 868	1 959 381
Comptes d'épargne	1 823 171	1 684 632
Bons de caisse	557 762	499 601
Comptes à terme	328 153	328 273
Autres produits financiers	112 266	81 424
Autres sommes dues à la clientèle	197 168	164 516
Certificats de dépôts	86 500	145 000
Dettes rattachées	11 413	8 023
Total dépôts et avoirs de la clientèle	5 460 301	4 870 850

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	8 307	6 279	2 329 282	2 343 868
Comptes d'épargne			1 823 171	1 823 171
Bons de caisse			557 762	557 762
Comptes à terme	3 000	15 000	310 153	328 153
Autres produits financiers			112 266	112 266
Autres sommes dues à la clientèle			197 168	197 168
Certificats de dépôts	500	6 000	80 000	86 500
Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées	11 807	27 279	5 409 802	5 448 888
Dettes rattachées				11 413
Total Dépôts et avoirs de la clientèle				5 460 301

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2016 un solde de 148 912 KDT contre 102 584 KDT au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 46 328 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	127 675	81 428
Ressources spéciales	17 474	19 193
Dettes rattachées	3 763	1 963
Total emprunts et ressources spéciales	148 912	102 584

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2016 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2015	Nouveaux emprunts en 2016	Remboursements en 2016	Solde au 31/12/2016
Emprunts à long terme	81 428	60 000	(13 753)	127 675
Emprunt Obligataire 2010	21 428		(7 143)	14 285
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	60 000		(6 610)	53 390
Emprunt Subordonné Privé 2016	0	60 000		60 000
Total	81 428	60 000	(13 753)	127 675

Un nouvel emprunt obligataire subordonné a été émis en 2016 pour un montant de 60 000 KDT dont 3 400 KDT souscrit par une entité liée.

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 187 010 KDT au 31 décembre 2016 contre 173 085 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 13 925 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Crédit à régulariser et divers	70 835	77 743
Charges à payer	51 335	45 866
Impôts et taxes	27 728	13 897
Exigibles après encaissement	25 779	27 044
Provisions pour risques et charges (*)	5 694	2 782
Créditeurs divers	5 639	5 753
Total autres passifs	187 010	173 085

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 450	1 031
Autres provisions pour risques	4 244	1 193
Provision pour dépréciation des immobilisations	0	558
Total provisions pour risques et charges	5 694	2 782

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserves à régime fisc particulier	Fonds social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.15	198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 997	3 646	10 583	91 162	440 113
Affectation résultat bénéficiaire 2015											
Réserves				3 556						(3 556)	0
Dividendes										(59 622)	(59 622)
Report à nouveau									27 984	(27 984)	0
Situation des capitaux propres après affectation		198 741	103 473	19 875	1 793	399	13 997	3 646	38 567	0	380 491
Mouvements sur le fonds social *							128				128
Résultat de la période										107 077	107 077
Situation des capitaux propres au	31.12.16	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 125	3 646	38 567	107 077	487 696

*Au 31/12/2016, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la Banque au 31/12/2016 selon leur durée résiduelle. Ce tableau, tel que communiqué par la banque, a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2016 et des hypothèses d'écoulement pour les comptes non échéanciers.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	111 082	83 614	167 227	0	0	0	0	361 923
Créances sur les établissements bancaires et financiers	515 297	59 621	78 421	23 467	38 850	0	0	715 656
Créances sur la clientèle	1 283 077	344 654	593 425	608 603	1 112 648	163 745	371 222	4 477 374
Portefeuille titres commercial	685	685	54 084	93 136	94 586	102 557	27 417	373 150
Portefeuille d'investissement	6 779	9 951	11 967	10 431	146 721	195 118	172 164	553 131
Valeurs immobilisées	3 480	3 480	6 961	13 922	41 766	27 844	41 766	139 219
Autres actifs	14 053	14 177	28 826	22 922	62 345	41 306	64 721	248 350
Total actif	1 934 453	516 182	940 911	772 481	1 496 916	530 570	677 290	6 868 803
Banque Centrale et CCP passif	527 081	81	162	0	0	0	0	527 324
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	52 226	1 870	3 125	291	48	0	0	57 560
Dépôts et avoirs de la clientèle	874 546	564 546	790 892	787 387	1 173 110	367 459	902 361	5 460 301
Emprunts et ressources spéciales	9 372	14 025	10 878	34 700	74 347	5 590	0	148 912
Autres passifs	44 047	41 717	88 095	1 539	4 616	2 800	4 196	187 010
Total passif	1 507 272	622 239	893 152	823 917	1 252 121	375 849	906 557	6 381 107
Capitaux propres	12 271	14 601	19 062	49 085	147 254	98 169	147 254	487 696
Total passifs & CP	1 519 543	636 840	912 214	873 002	1 399 375	474 018	1 053 811	6 868 803
Situation nette	414 910	(120 658)	28 697	(100 521)	97 541	56 552	(376 521)	0

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2016 un solde de 293 071 KDT contre 277 830 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 15 241 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 201 057 KDT au 31 décembre 2016 contre 230 152 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 29 095 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 527 000 KDT au 31 décembre 2016 contre 400 000 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 127 000 KDT.

Passifs éventuels	31/12/2016	31/12/2015
Cautions, avals et autres garanties données	293 071	277 830
Crédits documentaires	201 057	230 152
Actifs donnés en garantie (*)	527 000	400 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 021 128	907 982

(*) Les chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité.

La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	17	18	293 036	293 071
Crédits documentaires	1 121	0	199 936	201 057
Actifs donnés en garantie	0	0	527 000	527 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 138	18	1 019 972	1 021 128

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 169 294 KDT au 31 décembre 2016. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 169 256 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 2 000 599 KDT au 31 décembre 2016 contre 1 697 430 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 303 169 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédits	132 993	165 031
Clientèle	1 867 606	1 532 399
Total engagements reçus	2 000 599	1 697 430

Au 31/12/2016, un engagement reçu de 3 100 KDT a été constaté sur une entreprise associée.

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2016 s'élèvent à 2 702 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2016
Devises vendues au comptant à livrer	(120 466)
Devises achetées au comptant à recevoir	117 764
Total	(2 702)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2016 s'élèvent à 17 387 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2016
Devises vendues à terme à livrer	(170 889)
Devises achetées à terme à recevoir	6 337
Swap de change à recevoir	181 939
Total	17 387

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 428 161 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015 à 489 296 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 61 135 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 305 835 KDT au 31 décembre 2016 contre 281 803 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 24 032 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	4 584	2 492
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 584	2 492
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	257 967	237 029
. Court terme	51 307	47 867
- Financement devises	6 724	5 049
- Court terme Dinar	44 583	42 818
. Moyen & Long terme	206 660	189 162
Comptes courants débiteurs	17 537	17 769
Crédits sur ressources extérieures	244	322
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	3 804	3 517
Total opérations avec la clientèle	279 552	258 637
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions sur comptes	1 506	1 214
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 387	3 449
Report/déport sur change à terme (*)	15 806	16 011
Total autres intérêts et revenus assimilés	21 699	20 674
Total intérêts et revenus assimilés	305 835	281 803

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 96 472 KDT au 31 décembre 2016 contre 79 253 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 17 219 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	37 410	32 832
Commissions sur opérations de crédits	25 473	16 252
Commissions sur moyens de paiement (*)	22 156	20 289
Commissions sur opérations internationales	9 612	8 535
Commissions sur autres opérations bancaires (*)	1 821	1 345
Total commissions	96 472	79 253

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 55 959 KDT contre 40 346 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 15 613 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net sur titres de transaction	(422)	185
Gain net sur titres de placement	24 479	15 647
Gain net sur opérations de change (*)	31 902	24 514
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	55 959	40 346

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

Les gains nets sur le portefeuille commercial se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Dividendes	Intérêts et autres revenus	Plus ou moins-values de réévaluation	Plus ou moins-values de cession	Dotations / Reprises de provisions	Total
Titres de transaction	38	0	(362)	(98)	0	(422)
SICAV	0	0	(39)	10	0	(29)
Actions cotées	38	0	(323)	(108)	0	(393)
Titres de placement	0	23 478	22	1 693	(714)	24 479
BTA	0	23 478	22	767	(738)	23 529
SICAV	0	0	0	926	24	950
Total	38	23 478	(340)	1 595	(714)	24 057

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 31 030 KDT au 31 décembre 2016 contre 26 759 KDT au 31 décembre 2015, soit augmentation de 4 271 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Bons de trésor	24 182	22 714
Dividendes	5 090	2 193
Intérêts sur obligations	1 658	1 695
Autres revenus	68	93
Revenus titres de portage	32	64
Total Revenus du portefeuille d'investissement	31 030	26 759

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 153 393 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015 à 172 418 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une progression de 19 025 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2016 un solde de 168 112 KDT contre 149 648 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015, soit une progression de 18 464 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	1 015	1 070
Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers	1 015	1 070
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Dépôts à vue	15 431	13 045
Comptes d'épargne	59 699	55 792
Bons de caisse	28 143	25 617
Comptes à terme	20 464	21 416
Certificats de dépôts	6 027	10 573
Sous total des opérations avec la clientèle	129 764	126 443
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		
Charges sur ressources spéciales	253	367
Charges sur emprunts obligataires	7 510	2 069
Sous total des emprunts et ressources spéciales	7 763	2 436
<i>Autres intérêts et charges</i>		
Appel d'offres	24 153	11 055
Report/déport sur swap de change (*)	5 257	8 508
Autres intérêts et charges assimilées (*)	160	136
Sous total autres intérêts et charges	29 570	19 699
Total intérêts encourus et charges assimilées	168 112	149 648

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 19 KDT contre (14 880) KDT au 31 décembre 2015. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux provisions sur créances douteuses	22 714	21 548
Reprise de provisions sur créances douteuses	(17 522)	(19 799)
Moins-value de cession des créances	857	1 238
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(869)	(1 228)
Perte sur radiation de créance	0	2 038
Dotation aux provisions pour risques et charges	5 051	1 906
Reprise de provision pour risques et charges	(10 212)	(20 583)
Total	19	(14 880)

NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux provisions sur titres de participation	(100)	(219)
Reprise de provisions sur titres	322	369
Plus-value de cession titres de participation	86	
Reprise de provisions sur BTA	12	0
Reprise de provisions sur fonds géré	7	0
Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	327	150

NOTE 24 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 107 414 KDT au 31 décembre 2016 contre 98 612 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 8 802 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du personnel	80 363	73 542
Charges sociales	18 676	17 433
Autres charges liées au personnel	8 375	7 637
Total frais de personnel	107 414	98 612

NOTE 25 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 36 132 KDT au 31 décembre 2016 contre 33 684 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 2 448 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Loyers et services extérieurs	20 974	19 903
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 072	4 374
Annonces et insertions publicitaires	2 223	1 613
Missions réceptions	1 205	1 031
Impôts et taxes	1 137	973
Fournitures de bureaux	618	639
Frais du conseil et d'assemblée	548	622
Dons et cotisations	477	412
Documentation centrale	358	367
Transport et déplacement	117	138
Frais d'actes et contentieux	159	94
Autres	4 244	3 518
Total charges générales d'exploitation	36 132	33 684

NOTE 26: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Plus-value de cession d'immobilisation	399	435
Autres gains ordinaires	6 612	668
Autres pertes ordinaires	(4 275)	(11 580)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	2 736	(10 477)

NOTE 27: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Cette rubrique enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Contribution conjoncturelle	(12 525)	0
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(12 525)	0

NOTE 28: Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 2,69 DT:

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net avant modifications comptables en KDT	107 077	91 162
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
Résultat de base par action (en DT)	2,69	2,29

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 29 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 526 243 KDT au 31 décembre 2015 à 376 006 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant une diminution de 150 237 KDT.

Cette diminution résulte des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation à hauteur de (51 230) KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (83 913) KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de (15 094) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 376 006 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2016	Exercice 2015
Liquidités et équivalents de liquidités actif	960 544	985 478
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	361 991	464 118
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	598 553	521 360
Liquidités et équivalents de liquidités passif	584 538	459 235
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	582 193	452 643
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	2 345	6 592
Liquidités et équivalents de liquidités	376 006	526 243

Note 30 : Évènements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 14/02/2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2016 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2016 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2016 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2016	Charges d'intérêt de l'exercice 2016	Produits d'intérêt de l'exercice 2016
ATTIJARI LEASING	Dépôt à vue	2 137	66	2
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	117	4	0
ATTIJARI GESTION	Dépôt à vue	2 557	74	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	Dépôt à vue	(224)	11	18
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	2 026	56	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	1 054	19	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	44	3	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	1 785	60	1
GTI	Dépôt à vue	155	1	2
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	253	19	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	81	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	6 081	114	4
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	433	13	0
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	32	0
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à terme	3 500	102	0
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	0	25	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	21 000	1 005	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à terme	0	15	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à terme	0	2	0
Total général	Total	40 999	1 621	28

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2016 s'élève à 600 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
Attijari Intermédiation	167
GIS	128
Attijari Leasing	110
GTI	90
Attijari Immobilière	61
Attijari Recouvrement	20
Attijari Finances	10
Attijari Gestion	6
Attijari Sicar	6
Attijari Assurance	2
TOTAL	600

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2016 s'élève à 132 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	69
Attijari Recouvrement	61
Attijari Leasing	2
TOTAL	132

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2016 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 182 KDT.

Partie liée	Montant 2016
Attijari Obligataire SICAV	149
Attijari Placement SICAV	15
Attijari Valeur SICAV	9
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	9
Total	182

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2016 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2016	Produits de l'exercice 2016
GTI	EPS	17	4
GIS	CCT	3 100	323
Attijari leasing	CCT	25 000	4 935
Attijari leasing	CMT	65 700	
Attijari leasing	EPS	1 121	34
Attijari Immobilière	CCT	18 484	968
Attijari Finances	EPS	18	0
Total		113 440	6 264

5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés en 2016	Jetons de présence encaissée en 2016
Attijari Leasing	1 845	11
Attijari Recouvrement	1 550	3
Attijari Sicar	548	10
Attijari Intermédiation	390	0
Attijari Obligataire SICAV	91	0
Attijari Placement SICAV	49	0
Attijari Valeur SICAV	25	0
GTI	12	1
GIS	0	5
Total	4 510	30

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2016 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
Attijari Wafa Bank	EUR	10 000 000	11/02/2016	06/02/2017	0,5	24 258 500
	USD	9 000 000	10/08/2016	10/08/2017	1,5	20 698 200
	USD	10 000 000	30/08/2016	28/02/2017	1,25	22 998 000
	EUR	15 000 000	30/09/2016	31/03/2017	0,3	36 387 750
	EUR	10 000 000	11/10/2016	11/04/2017	0,4	24 258 500
	USD	10 000 000	24/10/2016	24/01/2017	1,2	22 998 000
	USD	5 000 000	03/11/2016	07/08/2017	1,5	11 499 000
	EUR	20 000 000	19/12/2016	03/01/2017	0,15	48 517 000
	EUR	20 000 000	22/12/2016	22/03/2017	0,15	48 517 000
	USD	15 000 000	30/12/2016	03/01/2017	0,65	34 497 000

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 4 795 KDT.

Contre garantie Bancaire :

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contre garantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encourus des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contre garantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

En 2015, un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations susvisées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au-delà de cette période.

En 2016, deux autres amendements ont eu lieu concernant la couverture des risques encourus de la relation OOREDOO, le premier amendement stipule que la période de garantie a été prorogée du 15/06/2016 jusqu'au 30/09/2016 pour une enveloppe de 50 MDT, le deuxième amendement vient réduire le montant de la garantie à 15 MDT et étaler la période couverte jusqu'au 31/12/2016.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Au cours de l'exercice 2016, la banque a supporté une commission au profit d'Attijariwafa Bank de 44 KDT.

7- Opérations avec ATTIJARI AFRICA :

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2016 de 771 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2016 à 1 856 KDT.

8- Opérations avec Attijari SICAR

Conventions fonds géré

1. En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2016 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 989 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 62 KDT.

2. Une nouvelle convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Convention de recouvrement des créances :

Une convention entre Attijari bank et Attijari Sicar a été signée le 07/09/2015 en vertu de laquelle, Attijari bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses en contrepartie d'une commission calculée sur la base des montants recouverts à hauteur de 20 % HTVA sur le nominal et sur la plus-value ainsi que la perception de 50 TND par dossier au titre des frais d'ouverture. A ce titre, aucune opération n'a été effectuée en 2016.

9- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention tenue de registre des actionnaires :

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2016 sont de 8 KDT.

10- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique

Assistance technique

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2016 totalisent un montant de 1 127 KDT.

11- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2016 s'élève à 695 KDT. Le produit constaté par la banque en 2016 s'élève à 56 KDT.

Convention commerciale

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2016, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 147 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Convention de Location financement

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 11 contrats de location financière (Leasing) dont trois nouveaux contrats en 2016. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 229 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 89 KDT.

12- Opérations avec Attijari Recouvrement

Convention de cession de créances

-Une nouvelle convention a été signée le 11/01/2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 8 860 dossiers dont le nominal est de 868 KDT pour un prix de cession de 9 KDT.

13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 784 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 2 369 KDT.

14- Opérations avec Attijari assurance :

- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2016 à 1 995 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2016 est de l'ordre de 2 017 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 574 KDT à fin 2016 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
- Attijari bank a constaté en 2016 des produits pour 19 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

15/Attijari Finances

- Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2016 sont de 35 KDT.

Convention de conseil « Emprunts obligataires 2016 » :

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Finances a été conclue le 03 juin 2016 en vertu de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour les opérations d'émission des emprunts obligataires émis par Attijari bank.

En rémunération des prestations rendues, la banque a constaté une charge de 50 KDT HT au titre de l'élaboration et de l'actualisation du Document de Référence Attijari bank 2016 et une charge de 40 KDT HT correspondant à la commission de succès forfaitaire relative à l'émission obligataire privée 2016.

16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	369 184	442	1 180 193	153 167	1 205 368	64 020	102 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi					4 714	21 372		
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	369 184	442	1 180 193	153 167	1 210 082	85 392	102 000	0